

BAROMETRE DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS 2024

Publié le 28/02/2025

Contentieux

L'activité du tribunal a augmenté en 2024 tant sur le fond (+ 7 % d'affaires nouvelles et + 5 % d'affaires clôturées), que sur les injonctions de payer (+7 %) et les référés (+ 8 %). Parallèlement, on constate un développement très net de l'ouverture de procédures amiables (essentiellement des conciliations) avec une augmentation de 86 % en 2024 par rapport à 2023.

Traitement des difficultés des entreprises

L'année 2024 a vu une hausse importante en matière de prévention et de traitement des difficultés des entreprises, à savoir + 12 % d'ouvertures de mandats ad' hoc et conciliations et + 19 % d'ouvertures de procédures collectives (sauvegardes, redressement ou liquidation judiciaire).

Consultez le Baromètre ICI

Retrouvez l'ensemble des Baromètres ICI